

PAPI DRAC

Compte-rendu du comité consultatif du 21 Octobre 2021

Présents :

Cf liste d'émargement jointe

NB : la liste d'émargement n'a pas été signée par tous, il se peut que des noms soient manquants.

Les supports de présentation sont joints par mail aux personnes invitées et disponible sur le site du Symbhi (<http://symbhi.fr>) à la rubrique Réalisation/Drac/Comité consultatif.



1 INTRODUCTION :

Fabien MULYK (Président du SYMBHI) et **Gilles STRAPPAZZON (1^{er} Vice-Président du Symbhi)** introduisent la séance.

Claire GODAYER (animatrice - SYMBHI) introduit la séance et annonce le déroulé des présentations :

- Introduction : le contexte du PAPI Drac (SYMBHI)
- Présentation des enjeux, et des deux premiers scénarios d'aménagement du Drac (BURGEAP)
- Temps d'échange avec la salle
- Présentation des orientations du scénario 3 (BURGEAP)
- Temps d'échange avec la salle
- L'organisation de la concertation à venir (SYMBHI)

Claire GODAYER rappelle le cadre de cette journée et les règles de la prise de parole.

Introduction : le contexte du PAPI

Claire GODAYER (SYMBHI) rappelle le contexte du PAPI du Drac, son territoire d'action, ses objectifs et les grandes lignes d'un PAPI. Elle présente ensuite le marché en cours concernant l'élaboration d'un schéma d'aménagement global attribué au groupement Burgéap/Ingérop dont la mission est de

proposer trois scénarios distincts avec une analyse multicritères permettant de les comparer entre eux.

2 LE SCHEMA D'AMENAGEMENT DU DRAC

Les enjeux du territoire

Frédéric LAVAL (BURGEAP) présente dans un premier temps le territoire (vidéo) et ses enjeux : socio-économiques, hydrauliques, hydromorphologiques, géotechniques et écologiques.

Présentation des scénarios 1 et 2 du schéma d'aménagement du Drac

Frédéric LAVAL poursuit ensuite sur la démarche d'élaboration d'un schéma d'aménagement du Drac dans le cadre du PAPI et l'équilibre à trouver entre les différents enjeux pris en compte.

Deux premiers scénarios sont présentés.

Un premier dit « tendanciel » pour lequel sont pris en compte :

- l'abaissement du seuil de l'ILL (réalisé en 2019/2020) ;
- les interventions sur les ouvrages de protection le nécessitant (au regard des résultats récents de l'étude de dangers) : réhausse de la digue de Ridelet (rive gauche), intervention sur la digue de premier rang en amont de la vanne de Mon Logis (rive droite) et en fonction du niveau de protection choisi la digue de Comboire amont (rive droite), la reprise de 100 m de la digue rive gauche entre les ponts Esclangon et Vercors à Fontaine ;
- la mise en place de deux zones de gestion sédimentaire :
 - o l'une en amont du seuil de Comboire par élargissement du Drac et arasement de bancs,
 - o la seconde à l'aval du seuil de l'ILL par arasement des bancs.

Le deuxième scénario dit « interventionniste » est constitué des actions du scénario 1 dit « tendanciel » auxquelles s'ajoutent :

- l'arasement total des bancs de graviers et îlots végétalisés dans le lit du Drac à l'aval du pont Rouge à Pont de Claix ;
- la restauration de l'espace de bon fonctionnement au niveau de la plateforme des carrières à Champagnier (plusieurs variantes) et de l'ancienne déviation de Pont de Claix ;
- des opérations de recharge sédimentaire en amont de la confluence avec la Romanche.

Les impacts écologiques et l'estimation des coûts financiers sont présentés ainsi que l'analyse multicritères reprenant les effets sur la sûreté et la sécurité, les effets sur l'hydromorphologie et la biologie, les effets sur les usages socio-économiques et la contribution aux différentes politiques.

A l'issue de ces présentations les participants sont invités à travailler, par table de 5 personnes minimum, à l'élaboration de questions de compréhensions sur ces présentations réalisées.

TEMPS D'ECHANGE : QUESTIONS-REPONSES SUR LA COMPREHENSION DES SCENARIOS 1 ET 2

Comment rendre plus compréhensible l'Analyse-Multi-Critères ? Peut-on expliquer les liens entre les enjeux identifiés et les actions proposées ?

De quelle façon les éléments seront évoqués aux usagers (défaut d'information ou de compréhension à ce jour) ?

Réponse de Claire GODAYER (SYMBHI) : la présentation faite ce jour était effectivement très technique et dense pour des personnes n'ayant pas eu d'information sur le projet depuis le premier comité consultatif. Il faudra réfléchir à la manière de présenter le schéma d'aménagement lors des réunions prévues pour un public plus large et travailler sur une meilleure vulgarisation et pédagogie pour les présentations introductives des ateliers à venir. En particulier, il faudra expliquer l'effet des actions proposées (sur la hauteur d'eau, sur la gestion des sédiments, sur les milieux, etc).

Comment est pris en compte le rôle du corridor écologique dans les actions proposées, en particulier pour la faune ?

Réponse de Frédéric LAVAL (BURGEAP) : Le bureau d'études TERO fait partie du groupement de prestataires qui travaille à l'élaboration du schéma d'aménagement. TERO connaît très bien le contexte du Drac et a effectué un inventaire des habitats et des espèces (terrestres et piscicoles).

On constate que le Drac présente une relativement bonne continuité piscicole sur le linéaire concerné. Certains ouvrages sont sélectifs (seuil de Comboire), certains ouvrages vont être équipés dans un futur proche (seuil de la Rivoire). Il subsiste des interrogations pour l'avenir : en particulier, l'abaissement du seuil de l'ILL (travaux réalisés durant l'hiver 2019-2020), qui entraîne une évolution du profil en long du Drac, aura-t-il un impact sur le seuil au niveau du pont du Vercors ?

Concernant les autres espèces, TERO a effectué des inventaires sur tous les cortèges faunistiques. Suite à ces inventaires, le principe du maintien d'une bande boisée de 10 m au niveau des bancs dans la traversée urbaine a été retenu afin de maintenir le corridor écologique. Cependant, la reprise du sabot de pied de digue en rive gauche dans la traversée urbaine (digue de l'Argentière) est nécessaire. Ces travaux sur le sabot de digue devront être effectués par phase, en gardant pour objectif de conserver au maximum les boisements du parement de digue pour maintenir le corridor écologique.

La thématique des corridors biologiques est bien prise en compte dans le projet d'aménagement global du Drac.

Quelle marge de manœuvre reste-t-il pour augmenter l'Espace de Bon Fonctionnement du Drac, y compris au-delà des digues ?

Réponse de Frédéric LAVAL (BURGEAP) : On peut examiner cette question tronçon par tronçon :

- Entre le barrage de Notre-Dame-de-Commiers et le seuil de la Rivoire, le Drac est large et il n'y a pas de digue, le Drac peut utiliser l'espace qui est nécessaire à son bon fonctionnement.
- En aval de la Rivoire, le Drac est très large. En rive droite, on trouve le canal EDF de Champ Il donc il n'est pas possible d'élargir l'espace de bon fonctionnement du Drac en rive droite. En rive gauche, on trouve la digue de Reymure, mais les simulations hydrauliques ont montré qu'elle n'est pas mise en charge en crue. Il ne semble pas opportun d'intervenir sur cet ouvrage, l'impact sur le fonctionnement du Drac est négligeable.
- En aval du barrage du Saut-du-Moine, les digues en rive gauche protègent les ouvrages du champ captant de Rochefort qui alimente une grande partie de l'agglomération grenobloise en eau potable. Un recul des digues dans ce secteur viendrait altérer le fonctionnement des champs captants, ce qui n'est pas envisageable. En rive droite, davantage de possibilités existent pour restaurer l'espace de bon fonctionnement et c'est ici que les opérations de restauration sont envisagées : au niveau de la plateforme des Carriers et du remblai de la déviation de Pont-de-Claix.
- En aval de Pont Rouge, jusqu'au Rondeau : il n'y a pas de digue en rive gauche (relief naturel). En rive droite, la présence de la zone d'activités de Comboire empêche tout gain d'espace.
- Plus en aval, jusqu'à la confluence avec l'Isère, le Drac traverse un espace urbain très dense. Il n'y a pas de possibilité de gain d'espace.

Les aménagements auront-ils des impacts sur les ouvrages RTE ? la ZGS du seuil de l'ILL aura-t-elle un impact sur le fonctionnement de la prise d'eau de l'ILL ? Dans les éléments présentés, il manque la prise en compte de la résilience en lit majeur.

Réponse de Frédéric LAVAL (BURGEAP) : Concernant les ouvrages RTE, un pylône a été déplacé par le passé au niveau de la plateforme des Carriers, en face de la confluence avec la Gresse. Il ne s'agit pas forcément de refaire ce type d'actions pour les opérations de restauration de l'Espace de Bon Fonctionnement : toutes les options seront étudiées si un pylône se trouve dans l'espace à restaurer. La localisation des réseaux est étudiée dans la définition des aménagements et fait partie de l'analyse multi-critères. Concernant la prise d'eau du seuil de l'ILL, celle-ci a été maintenue malgré l'abaissement du seuil (travaux réalisés durant l'hiver 2019-2020). La ZGS sera positionnée en aval du seuil alors que la prise d'eau est située en amont. La ZGS n'aura pas d'impact sur la prise d'eau : en effet, tant qu'elle sera entretenue, une chute d'eau subsistera au niveau du seuil, ce qui permettra le fonctionnement de la prise d'eau.

Le débit de la Romanche et en particulier ses variations ont-ils été pris en compte ?

Réponse de Frédéric LAVAL (BURGEAP) : Les variations de débit de la Romanche sont journalières, régulées par les ouvrages hydroélectriques. Les débits de la Romanche n'ont pas d'impact sur l'inondation ou sur la mise en mouvement des sédiments du Drac. Les variations de débit de la Romanche peuvent avoir des impacts sur les milieux.

Dans le cadre des modélisations du Drac en crues, les hypothèses de débit de la Romanche sont les mêmes que celles du PPRI (crue de la Romanche).

Comment les différents usages (pêche, promenade, accès au lit du Drac) sont-ils pris en compte dans le projet en relation avec la réappropriation du cours d'eau ?

Réponse de Daniel VERDEIL (SYMBHI) : Le projet du PAPI est l'occasion de remettre en question un certain nombre d'éléments, notamment la question de l'accès au lit qui doit être discutée avec l'Etat et EDF. Les niveaux de sécurité doivent être maintenus, mais une réflexion est nécessaire quant à la question de permettre l'accès sur des terrasses perchées. La zone de restauration des espaces de bon fonctionnement doit devenir une sorte de « poumon vert » pour l'agglomération.

Est-il possible d'avoir davantage d'informations sur le devenir du trou aux canards et de la plateforme des Carriers ?

Réponse de Fabien MULYK (Président du SYMBHI) : Les usagers du trou aux canards et leurs représentants ont alerté les élus sur l'usage « pêche » dans l'agglomération grenobloise. Si le trou aux canards ne peut pas être conservé en l'état, un autre lieu de pêche doit être trouvé. Cette question est en cours de réflexion. Pour information, les carriers (etps Carron) seraient disposés à déménager pour libérer la plateforme des Carriers, mais ils ont besoin d'un accompagnement spécifique, à trouver en lien avec le Service Economie de la Métropole.

On constate aujourd'hui un défaut d'information sur le projet d'aménagement du Drac. Quelle communication sera faite auprès des usagers ?

Réponse de Daniel VERDEIL (SYMBHI) : Aujourd'hui, nous sommes au début de la concertation. La concertation du grand public est prévue en début d'année prochaine par le biais de réunions publiques.

Les orientations du scénario 3 du schéma d'aménagement du Drac

Frédéric LAVAL (Burgéap) présente enfin les orientations prises pour le scénario 3, scénario intermédiaire entre le scénario « tendanciel » (sc1) et celui dit « interventionniste » (sc 2).

Les points sur lesquels différents scénarios peuvent exister concernent :

- Le confortement des digues de Ridelet (rive gauche) et celle de premier rang au niveau de Mon Logis (rive droite) ;
- L'arasement des bancs et ilots du Drac à l'aval du Pont Rouge ;
- La restauration de l'espace de bon fonctionnement au niveau de la plateforme des carrières à Champagnier et de l'ancienne déviation de Pont de Claix.

Ce sont ces points qui feront l'objet de la concertation à venir avec les membres du comité consultatif lors des ateliers organisés d'ici la fin de l'année.

Un temps est consacré à la prise de parole des participants concernant leur position le projet de schéma d'aménagement global du Drac dans le cadre du PAPI.

TEMPS D'ECHANGE SUR LES ORIENTATIONS DU SCENARIO 3

Pascal KRIEG RABESKY (Comité Départemental de Canoë Kayak de l'Isère) : Le Comité Départemental de Canoë Kayak a été sollicité par le SYMBHI pour proposer des aménagements. En effet, sur le département de l'Isère, il y a un gros déficit d'aménagements pour la pratique des sports d'eaux vives. Une proposition a été faite par le CDCK au niveau de Pont Rouge, mais elle a été refusée en raison de la dangerosité du site. Une proposition a été faite au niveau du seuil de Voreppe, mais elle a été refusée car située en dehors du périmètre du PAPI du Drac. Une proposition a été faite au niveau du seuil de la Rivoire dans le cadre de son aménagement pour la continuité piscicole, mais elle a été refusée en raison de l'Arrêté d'interdiction d'accès au lit du Drac dans ce secteur. Les Arrêtés perturbent l'accès du public au cours d'eau et empêchent le développement de la pratique des sports d'eaux vives. Comment peut-on faire évoluer les choses ? Les travaux qui seront réalisés dans le cadre du PAPI pourraient permettre de mettre en place à moindre coût des aménagements pour la pratique de sports d'eaux vives.

Réponse de Gilles STRAPPAZZON (Vice-Président du SYMBHI) : Les élus sont sensibles à cette situation et alertent régulièrement les services de l'Etat sur les limites que posent l'Arrêté d'interdiction d'accès au lit du Drac pour le kayak mais aussi pour les autres usagers (pêche, promenade). De nombreux usages sont impactés par ces arrêtés qui font suite à l'accident de 1995. La question sera à nouveau posée à l'Etat, avec comme proposition de distinguer les secteurs où la montée des eaux est rapide des secteurs où l'espace de divagation du cours d'eau est plus large et où les hauteurs d'eau varient moins rapidement.

Hervé BONZI (Fédération Départementale de pêche de l'Isère) : Il y a de moins en moins d'espace pour aller à la pêche dans l'agglomération grenobloise, on manque d'espace par rapport au nombre de pratiquants. Le fait que le trou aux canards disparaisse est plus ou moins acté pour les pêcheurs et la Fédération de pêche ne s'y oppose pas si cet aménagement est bénéfique pour la sécurité des biens et des personnes. Mais, si l'on vient maintenant combler les canaux EDF en aval de Saint-Egrève, cela devient compliqué. Il n'y a plus beaucoup d'espace pour pêcher sur le Drac et sur la Romanche.

Réponse de Gilles STRAPPAZZON (Vice-Président du SYMBHI) : Au-delà de la protection des personnes et des biens, il y a un vrai besoin de retrouver des espaces de plein air dans la métropole.

Réponse de Fabien MULYK (Président du SYMBHI) : Dans un projet d'aménagement comme celui-ci, on réfléchit à la compensation environnementale, il faut aussi réfléchir à la compensation pour les usages. Si on supprime un plan d'eau de pêche, il faut trouver un autre espace de pêche.

Réponse de Daniel VERDEIL (SYMBHI) : Concernant les étangs en aval de Saint-Egrève, l'idée n'est pas de les remblayer complètement mais de faire des aménagements environnementaux comme ceux qui ont pu être fait lors du projet Isère amont, par exemple à Pontcharra. L'association de pêche

locale est contente des aménagements qui ont été faits. Il est possible d'organiser une visite de ces gravières réaménagées.

Réponse de Hervé BONZI (Fédération Départementale de pêche de l'Isère) : En effet, les aménagements faits dans les gravières du projet Isère amont sont très satisfaisants et les retours des pêcheurs sont très positifs. Mais les canaux EDF n'ont pas du tout les mêmes dimensions que les gravières du projet Isère amont. On ne pourra pas faire exactement la même chose.

Fabrice DECOUT (OFB) abonde dans ce sens : il faudra être ambitieux sur les aménagements environnementaux pour que les résultats sur les canaux EDF soient aussi positifs que sur les gravières du projet Isère amont.

Anne-Cécile LIEUTAUD (Mairie de Fontaine) : Les aménagements proposés dans le PAPI ont-ils été pris en compte dans le PPRI ? L'évolution de l'aléa inondation a-t-elle été étudiée ?

Réponse de Gilles STRAPPAZZON (Vice-Président du SYMBHI) et de Claire GODAYER (SYMBHI) : A l'issue des travaux du PAPI, l'Etat s'est engagé à réviser le PPRI Drac. La fin des travaux du PAPI est prévue pour 2028, la révision du PPRI viendra après. L'évolution de l'aléa inondation est bien étudiée dans le cadre du schéma d'aménagement du Drac, mais les hypothèses de travail ne sont pas les mêmes dans le cadre du PPRI (où des brèches dans les ouvrages sont simulées, en cas de défaillance) et dans le cadre du PAPI (où l'on définit les travaux à faire sur les digues, aucune brèche n'étant simulée dans ce cas). Néanmoins l'un des objectifs des travaux du PAPI est un abaissement de la ligne d'eau en crue du Drac.

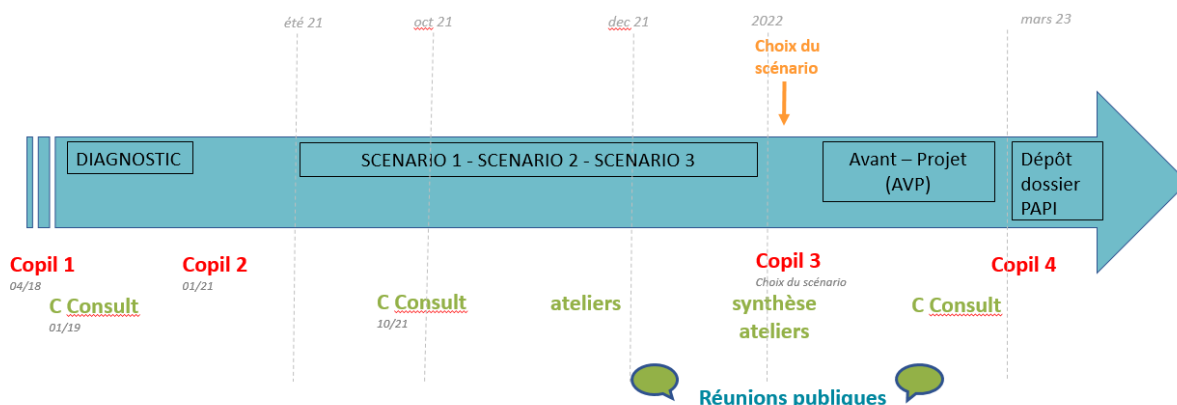
Théophile BLANC (Eaux de Grenoble Alpes) : Attention aux opérations de recharge sédimentaire dans la zone d'alimentation des puits de captage : la recharge dans la gravière de la Rivoire ne peut pas être effectuée avec des sédiments qui proviennent de la traversée de Grenoble, à l'aval des plateformes chimiques, en raison des risques de pollution de la nappe du Drac.

Réponse de Claire GODAYER (SYMBHI) : Une étude sur la qualité des sédiments des bancs et des îlots du Drac a été menée. Il en ressort que les sédiments sont globalement de bonne qualité, seuls deux points de pollution ponctuelle ont été identifiés. Dans les phases ultérieures du projet, lorsque les îlots à raser seront définis, des analyses beaucoup plus fines seront menées pour s'assurer que les solutions d'export soient adaptées à la qualité des sédiments et prennent en compte les enjeux, notamment ceux liés à la production d'eau potable.

Théophile BLANC (Eaux de Grenoble Alpes) alerte sur les évolutions de la réglementation en matière de recherche de polluants : de nouveaux polluants sont à prendre en compte, notamment les micro plastiques.

3 L'ORGANISATION DE LA CONCERTATION SUR LE CHOIX DU SCENARIO D'AMENAGEMENT DU DRAC

Claire GODAYER (SYMBHI) présente l'organisation de la concertation à venir sur l'élaboration du scénario 3 d'aménagement du Drac. Elle peut se résumer sous la forme de cette frise :



Les prochains ateliers de concertation seront organisés d’ici la fin de l’année 2021 avec un travail en petits groupes et la transmission de documents en amont pour une appropriation des éléments. Ensuite une synthèse de ses ateliers sera présentée en plénière à l’ensemble des membres du comité consultatif. Le choix final du scénario revient au comité de pilotage instance de décision politique du PAPI d’intention du Drac. Des réunions publiques sont également prévues à destination des publics potentiellement impactés par les aménagements et désireux d’avoir des informations sur le projet.

Fabrice DECOUT (OFB) fait remarquer que la question « Quel Drac souhaite-t-on pour demain ? » présentée avec le programme de concertation n’est peut-être pas adaptée dans la mesure où les cartes sont déjà grandement jouées dans le contexte anthropisé du Drac à Grenoble.

Pour clore la séance **Fabien MULYK (SYMBHI)** remercie les personnes présentes pour leur participation et pour les présentations qui ont été faites. Il invite les personnes à participer à l’étape de concertation qui arrive d’ici la fin de l’année.

La séance est clôturée.



Réponses aux autres questions des groupes présents pour lesquelles il n’a pas été apporté de réponse en séance.

Comment acculturer les riverains aux différents enjeux avec un zoom sur la culture du risque inondation ?

Des réunions publiques sont prévues pour présenter le projet d’aménagement du Drac.

Le PAPI d’intention comporte des actions de sensibilisation du public (scolaire, grand public) sur le sujet du risque inondation. Les communes ont également un rôle important par le biais des DICRIM, des exercices de gestion de crise, ...

Prise en compte des usages dans l’analyse multicritères ?

L’analyse multicritères réalisée dans le cadre du marché d’élaboration du schéma d’aménagement du Drac prévoit l’analyse des impacts des scénarios sur les différents usages socio-économiques liés au

cours d'eau à savoir : l'hydroélectricité, l'eau potable, les loisirs (pêche, sports d'eau vive, promenade, cyclisme, l'industrie, l'agriculture et le paysage.

Comment l'articulation avec les affluents torrentiels a-t-elle été considérée dans l'étude ?

L'étude a pris en compte les différents affluents du Drac y compris les affluents torrentiels.

En amont du seuil de la Rivoire les affluents torrentiels ont peu d'influence sur le Drac sinon en termes de qualité de l'eau (déversoir d'orage). Les apports de la Romanche sont intégrés dans les bilans sédimentaires, cependant les changements liés aux nouveaux aménagements hydroélectriques et PAPI Romanche ne sont pas encore connus. Concernant la Gresse : les apports ont été intégrés également. Le Lavanchon n'a pas d'influence significative par rapports aux cours d'eau précédents.

Globalement, les affluents ont été intégrés dans l'étude sur les volets hydrologie, hydraulique, transport solide. Concernant les enjeux écologiques, la continuité biologique a été prise en compte, elle est effective.



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

PAPI d'intention du DRAC
COMITE CONSULTATIF

21 octobre 2021

NOM, Prénom	Structure	Adresse mel	Signature
Burison Morgane	Symbhi	-	
MULLER Angélique	Vencorex	angelique.muller@vencorex.com	
Gimel Morgan	Ville du Fontaine	morgan.gimel@ville-fontaine.fr	
FERRAND Bruno	Conseil des Adhérents de Grenoble	b.ferrand@free.fr	
GELORNINI Géraldine	Ville de Pont-de-Clair	geraldine.gelornini@ville- pontdeclair.fr	
Laure GUERIN	"	laure.guerin@ville-pontdeclair.fr	
Pascal RENAUD	ESAF	pascal.renaud@esaf.fr	
LE LOUEFF Emilie	DDT 38	emilie.le-louff@isere.gouv.fr	
Geoffroy David	RUR Isles du Drac	david.geoffroy@ grenoblealpesmetropole.fr	
de BONET d'OLIVIER Louis-Maurice	Grenoble Alpes Métropole - service REP	louis-maurice.debonet-dolivier@grenoblealpesmetropole.fr	
Fabrice decout	OFB 38	fabrice.decout@ofb.gouv.fr	



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

PAPI d'intention du DRAC

COMITE CONSULTATIF

21 octobre 2021

NOM, Prénom	Structure	Adresse mel	Signature
NESPOLANS Muriel	RTE	muriel.nespolans@rte-france.com	
CHAPTAL Frederic	DDT/SSR	frederic.chaptal@isere.gouv.fr	
Audrey PAGANO	CEN Isère	audrey.pagano@cen-isere.org	
Herve BONZ.	FD Pêche	herve.bonz@peche-isere.com	
POSTOLYA Aurelie	Commune Cleix	aurelie.postoly@ville-cleix.fr	
SANBLAT Sabine	EDF HYDROALPES	sabine.sanblat@edf.fr	
CREUTIX, Dominique	UGA / URS	jean.dominique.creutix@gmail.com	
Kharbouche Mohammed.	Pacte-UGA	mohammed.kharbouche@univ-grenoble-alpes.fr	
de MONTCLER Flop	SGAR	demontcler.flopp@gmail.com	
BRÉUIL Jany	GAD	maurice.bréuil@grenoblealpesmetropole.fr	



Syndicat Mixte
des Bassins
Hydrauliques
de l'Isère

PAPI d'intention du DRAC

COMITE CONSULTATIF

21 octobre 2021

NOM, Prénom	Structure	Adresse mel	Signature
KRZEGRABSKI Pascal	CDCK Isère	CDCKISERE@GMAIL.COM	
FILLOUX Dominique	ARREMA	dominique.filloux@arrema.com	
MOREL Sébastien	ville de Claire	m.morelsebastienorange.fr	
MANDROU Aude	Eredis	aude.mandrou@eredis.fr	
BOITIERE Agnès	DDT		
TARTREAU Romain	CLE Drac - Romanche		
BLANC Théophile	Eaux de Grenoble Alpes	theophile.blanc@causdegrenoblealpes.fr	
JONIER Raymond	AREIA	raymond.jonier@aprr.fr	
LIERNAUD A. Cécile	mairie Fontaine	anne-cecile.liernaud@ville-fontaine.fr	
Gilles STRAPPAZZON	SYMBHI / ADM	gilles.strappazon@isere.fr	
Fabien TULYK	SYMBHI		